

Mémoire

Syndicat des Métallos (FTQ)



Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont Wright

Présenté devant :

Le Bureau d'audiences publiques en environnement

Janvier 2018

Présentation

Le Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ, est le plus important syndicat du secteur privé au Québec. Il regroupe plus de 60 000 travailleurs et travailleuses de tous les secteurs économiques (mines, métallurgie, bois, fabrication industrielle, sécurité, hôtellerie, restauration, camionnage, taxi...).

Dans la région de la Côte-Nord, les Métallos représentent plus de 5000 membres, dont 2000 travailleurs syndiqués d'ArcelorMittal. Depuis 1960, le Syndicat des Métallos a défendu plusieurs générations de travailleurs chez Québec Cartier Mining, Sidbec Normines et maintenant ArcelorMittal. On retrouve actuellement environ 1300 membres à Fermont, à la mine du Mont Wright ainsi qu'à celle de Fire Lake et un autre contingent de 700 membres à Port-Cartier. À l'époque, on retrouvait aussi des travailleurs à Gagnon.

Soulignons que les installations de Port-Cartier, qui comprennent une usine de bouletage ainsi que le port de mer et le chemin de fer le reliant à la mine du Mont Wright, sont complètement dépendantes des opérations minières au Nord. Si les activités des mines du Mont Wright et de Fire Lake étaient arrêtées, l'ensemble des opérations d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord n'auraient plus lieu d'être.

Avant-propos

Ainsi plus de deux mille emplois syndiqués dépendent des activités d'ArcelorMittal Mines Canada à Fermont et Fire Lake. C'est encore davantage d'emplois qui sont en jeu lorsqu'on considère les emplois non syndiqués, ceux créés chez les sous-traitants ainsi que les autres emplois indirects.

Le Syndicat des Métallos est connu comme étant un syndicat à la fois combatif et réaliste. C'est notre pragmatisme qui guide aujourd'hui notre intervention devant le Bureau d'audiences publiques en environnement.

D'entrée de jeu, nous vous souhaitons la bienvenue dans les MRC de Caniapiscau et de Sept-Rivières et vous remercions de vous être déplacés sur la Côte-Nord pour ces audiences. Le BAPE constitue une excellente occasion de déployer un processus démocratique important. En permettant aux populations et parties prenantes concernées de s'exprimer, l'exercice tient compte de la dimension sociale des décisions à prendre.

Votre travail, en tant que commissaire, comporte une dimension très technique, qui nécessite une approche objective. Nous tenons à saluer votre engagement. De l'issue de ce mandat dépend l'avenir, voire même la survie, d'une partie importante de notre région.

Nous tenons également à saluer tous les intervenants qui prennent le temps de participer au processus, que ce soit en posant des questions, en déposant des mémoires ou simplement en s'y intéressant. C'est une occasion de voir la démocratie en action.

Nécessité d'un parc à résidus

L'exploitation minière et, a fortiori, l'opération d'une mine à ciel ouvert entraînent inévitablement quelques modifications sur le paysage d'une région donnée. Cela va de soi, il faut creuser une fosse et trouver le moyen de disposer des résidus miniers. Cela entraîne nécessairement des impacts sur l'environnement, aussi minimes puissent-ils être si l'exploitation est faite dans les règles de l'art.

Nous avons été un peu surpris par les grands titres de certains journaux qui qualifiaient le projet de nouveau parc de résidus miniers de gigantesque « poubelle ». Cela dénote une méconnaissance de l'activité minière.

Un parc à résidus n'est pas un dépotoir, mais plutôt un endroit où sont entreposés les résidus de la concentration du minerai de fer. Ainsi, on remet en terre les résidus, une fois que le concentré à forte teneur en fer en a été extrait. Le tout doit se faire en respectant un cadre réglementaire strict.

Précisons que le procédé de concentration du fer, contrairement à d'autres procédés utilisés pour d'autres minerais, n'implique pas l'utilisation de produits chimiques dommageables pour l'environnement. Il s'agit d'un procédé essentiellement mécanique et physique, où on utilise de l'eau.

Voilà maintenant presque 70 ans que nos membres opèrent un parc à résidus. Les travailleuses et travailleurs ont développé au fil des ans une expertise certaine. Les travaux proposés aujourd'hui par ArcelorMittal sont nécessaires et leur accomplissement dans la diligence relève de la prudence. Le parc à résidus actuel prend de l'âge et sa capacité est mise à rude épreuve.

Dans les règles de l'art

Il va de soi que le nouveau parc doit être sécuritaire, à la fois pour les travailleurs et pour l'environnement. Nous faisons confiance aux différentes instances gouvernementales pour déterminer les exigences nécessaires à la construction d'un parc à résidus sécuritaire. Les différents ministères impliqués sauront superviser la construction du nouveau parc pour en assurer la qualité et l'efficacité. Il importe d'éviter toute contamination des eaux des lacs, étangs et rivières qui avoisinent le nouveau parc à résidus.

Le travail du BAPE prend donc tout son sens pour tracer les balises afin que la conception, les travaux et les opérations qui suivront se fassent dans les règles de l'art. Nous ne souhaitons pas nous prononcer directement sur la nature des mesures proposées par ArcelorMittal. Nous n'en avons pas la capacité technique. Encore une fois, nous avons confiance au BAPE pour procéder à une telle évaluation et proposer, le cas échéant, des solutions alternatives à mettre en place.

Une partie des membres que nous représentons à l'emploi d'ArcelorMittal travaillent certes près de la mine du Mont Wright, mais c'est aussi leur milieu de vie et celui de leurs familles. Ils vivent à proximité de ce futur parc à résidus. Ces derniers plaident évidemment pour un projet de qualité, qui ne comporte pas de risques pour les cours d'eau environnants. Il en va de notre qualité de vie.

Survie de la Côte-Nord

La Côte-Nord a connu de nombreux coups durs ces dernières années, avec la fermeture cahoteuse de l'usine de bouletage de Pointe-Noire, de la mine du Lac Bloom, d'entreprises de soudure et d'autres sous-traitants, avec les réductions de main-d'œuvre dans plusieurs grandes entreprises.

Cela se traduit dans le bilan démographique de notre région : les familles sont nombreuses à quitter. En 2016, la Côte-Nord comptait environ 92 500 personnes et sa population

décroît année après année. Entre 2011 et 2016, la région a perdu 6,7 % de sa population, ce qui la place en première position du triste palmarès du déclin démographique des régions du Québec.¹

Principal employeur sur la Côte-Nord, ArcelorMittal emploie plus de 2500 personnes dans la région. Il faut ajouter à ce chiffre déjà imposant les nombreux emplois créés auprès de sous-traitants ainsi qu'une multitude d'emplois indirects.

Le mandat présentement à l'étude au BAPE est intimement lié à la pérennité des activités de la minière dans la région et des 2500 emplois directs et encore plus d'emplois indirects qui en découlent. L'existence même des villes de Fermont et Port-Cartier est aussi liée à la bonne marche de ce projet, puisqu'elles dépendent des activités de la mine de fer. Dans la région de la Côte-Nord, on utilise souvent l'expression : « *Une mine, une ville, une MRC* ». En effet, des quelque 4000 habitants que compte la MRC de Caniapiscau, 2500 vivent dans la ville minière de Fermont. Cette MRC occupait en 2015 le premier rang au Québec pour son salaire médian avec plus de 84 000 \$, ce qui est essentiellement dû à la présence de la minière ArcelorMittal.²

La construction d'un nouveau parc à résidus est essentielle à la poursuite de l'exploitation minière dans cette région. L'enjeu n'est pas de savoir si le projet de parc à résidus doit ou pas aller de l'avant. Les impacts économiques et sociaux d'un refus sont trop importants. Le BAPE doit à notre avis plutôt déterminer les conditions de réalisation du projet pour que les effets sur l'environnement soient minimisés.

Des milliers d'emplois en dépendent, tout comme l'existence même des villes de Fermont et Port-Cartier. Il s'agit là d'emplois bien rémunérés qui garantissent la vitalité économique de la Côte-Nord.

¹ Institut de la statistique du Québec. *Le bilan démographique du Québec*, édition 2017. p. 159 à 161. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2017.pdf>

² Institut de la statistique du Québec. *Bulletin Flash : Évolution du marché du travail dans les MRC, décembre 2016*. p. 4 Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/bulletin-flash-regions-2016.pdf>

Impacts pour l'ensemble des Québécois

Les retombées de l'activité d'ArcelorMittal ne se limitent pas aux frontières de la MRC de Caniapiscau. En 2015, l'entreprise minière a versé plus de 15 millions de dollars en droits miniers dans les coffres de l'État.³ De plus, les impôts payés par les quelque 2500 employés d'ArcelorMittal, dont le salaire annuel oscille souvent autour de 100 000 \$, constituent aussi un apport significatif dans les coffres de l'État.

Mesures de compensation

Nous sommes d'avis qu'il faut agir avec diligence pour construire le nouveau bassin. Il faut aussi s'y prendre avec prudence, en mettant en œuvre des mesures de précaution pour minimiser les répercussions sur l'environnement. Des impacts, il y en aura à coup sûr : on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs. Mais ceux-ci doivent être limités au maximum et si possible, compensés par d'autres initiatives.

C'est dans cet esprit que les mesures de compensation prennent tout leur sens. C'est dans cette voie qu'il faut s'engager pour rendre ce projet acceptable.

Inévitablement, le nouveau bassin fera disparaître plusieurs lacs et étangs. Il ne peut en être autrement pour qu'il soit aménagé à proximité de la mine et qu'il comporte la dimension nécessaire. On a déjà vécu des situations similaires avec la construction des grands barrages hydroélectriques. La modification des paysages et de l'hydrographie est incontournable dans ces grands projets. Tout comme on a jugé que le jeu en valait la chandelle pour les barrages, l'importance économique de l'activité minière commande aussi d'aller de l'avant avec le projet.

³ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Quantité, valeur de la production à la tête du puits et droits versés par les sociétés minières*, décembre 2016. Repéré à <http://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/publications/Quantite-valeur-droits2015.pdf>

Cependant, ArcelorMittal propose des mesures de compensation pour redonner en quelque sorte à la nature ce qu'on lui enlève autre part. De prime abord, nous sommes plutôt favorables aux mesures proposées par l'entreprise. Cela n'empêche pas pour autant une bonification du projet par les habitants de la MRC de Caniapiscau s'ils le jugent nécessaire lors de leurs représentations devant le BAPE.

Encore une fois, nous nous en remettons ultimement au jugement du BAPE pour déterminer la portée des mesures de compensation optimales.

En conclusion

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente. Cet exercice démocratique devrait permettre de déterminer les meilleures conditions de réalisation du nouveau parc à résidus.

Nous sommes conscients que l'activité minière est parfois perçue négativement par une partie de la population. Pour nous qui travaillons dans les mines, qui vivons dans leur sillage, c'est notre gagne-pain. Nous sommes fiers de pouvoir ainsi bien faire vivre nos familles. Nos exploitations minières ne sont pas plus polluantes que d'autres à travers le monde. Elles le sont peut-être même moins, vu notre recours à l'énergie hydroélectrique et l'encadrement réglementaire et législatif en vigueur au Québec.

Dans cette lignée, le BAPE a la possibilité de fixer des balises pour veiller à limiter les impacts sur l'environnement du projet de construction d'un nouveau parc à résidus.